

CONTACTS UTILES

PARENTS EMPLOYEURS

Premier interlocuteur de proximité : le Relais Petite Enfance

*Vous avez signé
un contrat avec
une assistante
maternelle, voici
les coordonnées
de services et
institutions
pouvant répondre
à vos éventuelles
questions durant
la période
d'accueil de votre
enfant.*

Service municipal dont les missions sont fixées par la Caisse d'Allocations Familiales et la politique petite enfance de la commune :

◆ **Informer** les **familles** et les **professionnels** de la petite enfance

* informations des familles sur les différents modes d'accueil et mise en relation de l'offre et de la demande

* information de premier niveau délivrée aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail (contrat de travail, bulletin de salaire, congés payés, rupture de contrat, ...)

* information des professionnels sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers

◆ **Proposer** un cadre de **rencontres** et d'**échanges** des pratiques **professionnelles**

* contribuer à la **professionnalisation** des assistantes maternelles et des gardes d'enfants à domicile

* être un lieu **d'animation** en direction des professionnels de l'accueil individuel, des enfants et des parents

Service géré par une **Educatrice de Jeunes Enfants**, le Relais Petite Enfance accompagne aussi les parents employeurs dans la relation avec la salariée : le Relais est à même d'**accompagner la relation** parent employeur–assistante maternelle pour fluidifier la communication et/ou soutenir l'accueil de l'enfant ou le cadre législatif

Lorsque les questions des employeurs ou des salariés dépassent le cadre des missions du Relais, la Responsable oriente le public vers les **interlocuteurs officiels** concernés.

Relation employeur-salariée pour aller plus loin ...

Afin de pouvoir exercer, les assistantes maternelles sont agréées par le **Président du Conseil Départemental**. Les services du Département ont donc la responsabilité de leur agrément et de leur formation. A ce titre, les professionnels de l'**Unité Agrément** sont chargés du suivi, de l'accompagnement et du contrôle des assistantes maternelles.

Compétent pour se déplacer au domicile des assistantes maternelles, ce service est également à l'**écoute des parents employeurs** pour toute question liée à l'agrément de l'assistante maternelle ou à l'exercice de son activité professionnelle. Ils sont également joignables pour toute interrogation ou préoccupation sur l'accompagnement et le bien-être des enfants accueillis.

Les assistantes maternelles de la commune de Sucé-sur-Erdre sont attachées à l'Unité Agrément de Blain-Châteaubriant.

Unité Agrément

Centre-Médico social de Blain
3bis rue Charles de Gaulle
44130 BLAIN
02.40.79.19.00

Démarches administratives : pour aller plus loin ...

LégiFrance.fr

Service public de la diffusion du droit du travail par internet.

Accès à la « *Convention Collective Nationale des Assistants Maternels du particulier employeur* » qui régit les droits et devoirs des particuliers employeurs et des salariés.

Informations sur le site : www.legifrance.gouv.fr

DIRECCTE

Les services de renseignements de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi répondent aux demandes individuelles d'informations juridiques .

La DIRECCTE est joignable par téléphone, courriel et courrier.

Coordonnées sur le site : www.pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr

PajEmploi

PajEmploi est chargé de :

- l'immatriculation des parents employeurs et de la gestion des salariés (déclaration de l'assistante maternelle, documents de fin de contrat, ...)
- renseigner les usagers en matière de droit du travail

PajEmploi est joignable par courrier, téléphone et courriel.

Informations et coordonnées sur le site : ww.pajemploi.urssaf.fr

Assmat.loire-atlantique.fr

En partenariat avec la CAF, le Département de Loire-Atlantique a créé un site internet permettant aux parents employeurs d'obtenir des informations pratiques sur les conditions d'emploi des assistantes maternelles, notamment par la mise en ligne de documents tels que : engagement réciproque, contrat de travail, contrat d'accueil.

Informations sur le site : <https://assmat.loire-atlantique.fr>



CADRE D'EMPLOI DES ASSISTANTES MATERNELLES

LégiFance

DIRECCTE

PajEmploi.....

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- PajEmploi
- Assmat.loire-atlantique.fr